



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## CSG

Question écrite n° 12411

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes de certains agriculteurs, notamment de ceux appelés à cesser leur activité, devant les effets du transfert sur la CSG d'une fraction des ressources provenant des cotisations sociales. Les modalités actuelles du calcul des cotisations sociales atteignent des sommes élevées par rapport aux revenus qui sont en diminution, et l'augmentation de la CSG ne fera qu'aggraver cette situation. Il lui demande donc si des études ont été faites pour évaluer les conséquences de cette augmentation du taux de la CSG sur la situation des agriculteurs appelés à cesser leur activité, et, éventuellement, si des mesures sont prévues pour éviter ces difficultés ou en réduire les effets.

### Texte de la réponse

En application de la loi n° 97-1164 du 19 décembre 1997 de financement de la sécurité sociale pour 1998, la contribution sociale généralisée, due notamment par les exploitants agricoles sur leurs revenus d'activité, est augmentée de 4,1 %. En contrepartie, le taux de la cotisation maladie pour les exploitants agricoles est diminué de 5,5 points. Cette diminution est supérieure à celle de la cotisation d'assurance maladie des salariés (4,75 points). Cette opération permet aux exploitants agricoles, particulièrement à ceux dont les revenus sont les plus modestes, de profiter d'un gain de pouvoir d'achat. Pour les revenus plus élevés, cette substitution est neutre dans la plupart des cas. Ce basculement d'une part substantielle des ressources de l'assurance maladie sur la contribution sociale généralisée a pour objectif d'assurer un financement plus équitable de la protection sociale en faisant contribuer l'ensemble des revenus et non plus les seuls revenus d'activité, salariés et non salariés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12411

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mars 1998, page 1740

**Réponse publiée le :** 8 juin 1998, page 3130